UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

ELECTIONS AUX CONSEILS CENTRAUX

SCRUTIN DU 7 AVRIL 2016

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU)

COLLEGE A - PROFESSEURS ET PERSONNELS ASSIMILES - SCIENCES JURIDIQUES ET SCIENCE POLITIQUE

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Paris 1 modifiés,
Vu le règlement intérieur de le l'Université Paris 1,
Vu l'arrêté électoral n°2016/249 du 24 février 2016,
Vu la circulaire du 24 février 2016 relative à l'organisation des élections,
Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement auquel il a été procédé le 8 avril 2016

LE PRESIDENT

ARRETE

Article 1: La liste en présence a obtenu les résultats suivants:

Nombre de sièges à pourvoir	**3**
Nombre d'inscrits	97
Nombre d'emargements	68
Nombre de votants	68
Nombre de bulletins blancs et nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	68
Nombre d'enveloppes	68
Quotient électoral	22,67

Taux de participation
70,10

LISTES \ CENTRES	PANTHEON	PMF	SAINT CHARLES	Nb de voix obtenu	Nb de sièges au quotient électoral	Plus fort reste	Nb de sièges au plus fort reste	Total du nombre de sièges
Liste 1: Droit et science politique	63	0	0	63	2	17,67	1	3
								3

Suffrages exprimés	63	0	0	63
Nuls	5	0	0	5
Blancs	0	0	0	0
Total	68	0	0	68

Article 2: Sont proclamés élus:

TREBULLE François-Guy	Droit et science politique
BENETTI Julie	Droit et science politique
LAITHIER Yves-Marie	Droit et science politique

Article 3: Le Président de l'université Paris 1 est chargé de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 avril 2016

Le Président, Philippe BOUTRY

Le recours à l'encontre de cet arrêté devant la Commission de contrôle des opérations électorales est recevable au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Il doit être adressé au Tribunal administratif de Paris.

Pour le Président
Par délégation
Le Vice-Président